

↳ Etes-vous une «Star» de votre métier ?

Organisée en Normandie par la BRED Banque Populaire et les trois Chambres de Métiers et de l'Artisanat (14-27-76), l'édition 2008 du concours « STARS ET METIERS » est lancée. L'objet de ce concours est de récompenser les entreprises artisanales qui se sont particulièrement distinguées dans l'exercice de leur activité et dont la réussite est avérée par les résultats obtenus dans quatre domaines :

- innovation technologique
 - stratégie globale d'innovation
 - dynamique commerciale
 - dynamique en matière de gestion des ressources humaines
- Rappelons que ce concours est très apprécié par les lauréats. Il valorise l'entreprise, le métier, ses dirigeants et leur famille ainsi que le personnel. Depuis 1978, 242 lauréats ont été récompensés. La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 14 mars 2008, à la SOCAMA NORMANDIE, 27 rue Jeanne d'Arc 76000 ROUEN.

Dossier de candidature à demander à Nicole Surville au 02 35 63 55 02 ou par mail : nicole.surville@cgarhn.org

↳ Le Portail Normandie-Marchande

Vous cherchez un site internet régional dans une activité précise, le CGA met à votre disposition le portail « Normandie-Marchande ». Lieu de rendez-vous électronique, il permet de trouver des commerçants, des artisans, des agriculteurs, des prestataires de service dans l'Eure et la Seine-Maritime. Actuellement, 161 sites sont référencés et 7000 visiteurs le consultent par mois. Pour être référencé, c'est simple et gratuit, il suffit d'avoir un site internet et de téléphoner. Votre demande sera enregistrée dès que vous aurez fourni l'adresse de votre site. Sur la page d'accueil de Normandie-Marchande, cliquez sur un thème et vous serez guidé vers des sites selon les informations que vous souhaitez obtenir. Au sommaire, vous trouverez notamment un chapitre spécial TPE, un chapitre quotidien (n° de téléphone utiles, annuaires, annonces, offres d'emploi...) Et pour vos loisirs, les sites des musées, cinémas, théâtres et ceux des offices de tourisme... Sur ce portail, il est aussi possible d'avoir la bourse, la météo et beaucoup d'autres choses que vous découvrirez en vous connectant sur www.normandie-marchande.com.

Contact CGA : Patricia Cargnello, tél. : 02 35 63 55 02



↳ La Lettre d'information

Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie

> Formation

WELCOME

C'est bien connu les Français ne sont pas très à l'aise dans la pratique des langues vivantes. Vous avez appris l'Anglais au collège et au lycée et avez presque tout oublié depuis : c'est dommage. Pour l'Armada, la prochaine saison touristique ou pour vos relations clientèles, une « remise à niveau » est heureusement possible avec le CGA. Accueil des clients, renseignements, services auprès des touristes... la formation proposée vous permet d'aller à l'essentiel et s'adresse aux personnes qui ont déjà fait de l'Anglais. Après une évaluation, vous bénéficierez de 18 heures d'enseignement, « en petit comité », réparties en 3x6h. Les cours auront lieu les lundis de 9h à 12h ou de 14h à 17h sur la période de mars et avril à Rouen.

Rouen : Berlitz - Place Saint-Marc. Coût : 148 € TTC pour les adhérents CGA, au lieu de 296,31 € TTC pour les non adhérents. (Prise en charge possible par un OPCA).

Contact CGA : Patricia Cargnello, tél. 02 35 63 55 02

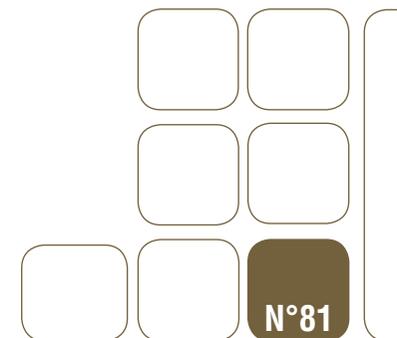
CINQ JOURS POUR APPRENDRE A PILOTER VOTRE ENTREPRISE

Votre entreprise est comme un avion, il faut savoir la piloter pour qu'elle arrive à bon port.

Comme l'an dernier, le CGA vous propose une formation de base de gestion d'entreprise, répartie sur 5 jours. Vous aborderez le vocabulaire, les outils, l'étude du bilan, les bonnes décisions de gestion et la communication avec votre expert-comptable et votre banquier. Le parallèle entre l'avion et l'entreprise sera fait tout au long de cette formation qui se terminera par une séquence dans un avion. Assurée par un consultant (lui-même pilote d'avion), la formation s'adresse aux commerçants, artisans et prestataires de service, elle aura lieu au cours du premier semestre à Rouen.

Coût adhérent pour 5 jours : 50 € pour les repas (facultatifs, prise en charge possible par un OPCA), non adhérent 85 €. Dates : les lundis 28/01, 25/02, 31/03, 28/04, 26/05 de 9h à 17h30.

Contact CGA : Patricia Cargnello, tél. 02 35 63 55 02



Janvier 2008

Passport pour l'économie numérique

Le Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie s'associe à nouveau à l'opération « Passport pour l'économie numérique » lancée par le Ministère des Petites et Moyennes Entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et des Professions libérales.

Destinée aux entreprises ne disposant d'aucune connaissance particulière en informatique, il s'agit d'une initiation en plusieurs volets. D'ici à l'été, trois formations vous sont proposées :

- **Internet** : outil de recherche d'informations et de nouveaux marchés, outil de communication avec vos clients et solution de déclaration en ligne (lundi 25/02 de 14h à 17h).
- **Informatiser votre gestion d'entreprise** : découverte des logiciels de gestion commerciale. Comment choisir votre solution, comment gérer votre projet ? (lundi 28/04 de 14h à 17h)
- **Mettre votre entreprise en réseau et sécuriser votre informatique** (lundi 30/06 de 14h à 17h).

Lieu : Pôle Normande des Echanges électroniques
10 rue Sakharov- Mont-Saint-Aignan.

Vous êtes intéressé ?

Contactez Patricia Cargnello, tél. : 02 35 63 55 02

Mercure d'or pour José Mainnemare

Le 28 janvier, José Mainnemare, boulanger-pâtissier s'est vu décerné un Mercure d'or au cours du 33^{ème} challenge du Commerce et des Services qui s'est tenu à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris.

José Mainnemare, diplômé de l'école de Rouen en 1980 a reçu cette récompense dans la catégorie boulangerie-pâtisserie pour avoir développé son entreprise dans le village de Ry en Seine-Maritime.

Depuis son installation, il y a huit ans, il a embauché régulièrement. Son équipe actuelle est composée de son épouse et lui même, deux vendeuses, un boulanger, un pâtissier et quatre jeunes en formation -trois CAP en apprentissage, un BEP en alternance-

Tout est appétissant dans son magasin : les pains dorés de toutes sortes, les pâtisseries variées, les viennoiseries odorantes, sans compter sa spécialité « les bonbons et les chocolats faits maison ! ».

José Mainnemare se déclare avant tout au service du client, il soigne particulièrement son accueil et la qualité de ses produits. Pour lui, le Mercure d'or vient récompenser le travail accompli.

Etude de la fédération des CGA sur les usages des TIC dans les TPE

D'après une étude menée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés, plus de 13 000 dirigeants ont déjà participé au « Passport pour l'économie numérique ». Selon les résultats de l'étude sur les usages des TIC dans les TPE, il ressort que les métiers de la santé, de l'automobile, du bâtiment, de la culture et des loisirs utilisent le plus les applications bureautiques, les logiciels de comptabilité, les terminaux de vente et dans une moindre mesure les logiciels de gestion commerciale et de facturation. Très peu utilisent des logiciels sur mesure. Ce sont les commerces de l'équipement à la personne qui utilisent le moins les ressources informatiques.

De même, l'utilisation d'internet est plus répandue dans les métiers de la santé, de la culture et des loisirs ou de l'automobile que chez les spécialistes de l'équipement de la personne ou les commerçants de détail alimentaire. Sur le web, ce sont les sites de suivi bancaire, de l'administration et de fournisseurs qui sont les plus consultés.

Très petits mais très lourds

En Haute-Normandie, plus d'un salarié sur deux travaille dans une entreprise de moins de 250 salariés. Parmi ces entreprises qui sont au nombre de 53 600, 49 300 emploient moins de 20 salariés et sont des TPE, elles représentent 92 % du tissu productif et concernent essentiellement le commerce et les services aux particuliers. En 10 ans, (de 1995 à 2005), le nombre de TPE a augmenté de 3% en Haute-Normandie : le commerce en a perdu 8 % tandis que les activités de service en gagnaient 13 % et la construction 6 %. Les TPE se sont développées notamment dans le secteur de l'éducation, de la santé, du social, des services aux entreprises et des services aux particuliers. Dans le secteur agroalimentaire, trois entreprises sur quatre sont des TPE, c'est une proportion plus élevée qu'au niveau national.

Avec 380 000 salariés, les TPE et les PME assurent 86 % de l'emploi dans les services à la personnes (plus de 60 % dans les TPE), les activités culturelles et sportives, 80 % dans le bâtiment, 66 % dans le commerce et un emploi sur deux dans les transports. Elles contribuent à maintenir l'emploi dans les zones rurales éloignées des pôles urbains et de l'axe de la Seine. Les salariés des TPE sont à 8,1 % des chefs d'entreprises qui ont aussi une fonction d'encadrement, à 34,2 % des employés et à 41,7 % des ouvriers. Dans le secteur des services aux particuliers et de la construction, beaucoup d'entreprises sont individuelles et n'ont donc qu'un seul salarié.

Plus de 30 % de la valeur ajoutée des entreprises situées en Haute-Normandie est générée par les TPE et leur taux de rentabilité s'élève à 34,4 % (supérieur à celui de l'ensemble des entreprises : 24,2 %), leur taux de valeur ajoutée est de 42,1 % (27,6 % pour l'ensemble des entreprises).

> Edito

LE CGA ? ON AURAIT TORT DE S'EN PRIVER

Autrefois les choses étaient un peu compliquées. Il y avait deux sortes de centres de gestion agréés : les CGA «habilités» (c'est-à-dire autorisés à tenir la comptabilité de leurs adhérents) et les CGA «d'assistance» qui, à l'image de votre Centre de Gestion Agréé Régional de Haute-Normandie (CGARHN), étaient concentrés sur leur mission d'assistance fiscale et d'assistance collective à la gestion, en relation avec les experts-comptables de chacun de leurs adhérents.

Aujourd'hui les choses sont plus simples puisque les CGA «habilités» n'existent plus après avoir été transformés en «Associations de Gestion de Comptabilité» qui fonctionnent comme des cabinets d'experts-comptables (inscrites à l'Ordre Régional des Experts-Comptables). Seuls subsistent les CGA «d'assistance».

La Direction Générale des Impôts a mis en place une Charte des bonnes pratiques régissant le fonctionnement des Centres de Gestion Agréés afin qu'ils soient tous à égalité de pouvoir, de services et de compétences. Le CGARHN s'est inscrit dans ce processus depuis son origine et met un point d'honneur à continuer dans ce sens. » . Je crois pouvoir dire qu'il est ici exemplaire.

Il y a plus de 30 ans, il a été créé pour offrir à ses adhérents les avantages fiscaux prévus par les textes. Mais depuis, il est allé beaucoup plus loin en leur offrant

- un dossier personnalisé de gestion annuel,
- des statistiques professionnelles,
- un observatoire économique pour se positionner par rapport aux autres,
- des formations dans tous les domaines,
- un portail internet pour se faire connaître,
- des rencontres, des réseaux et des débats pour progresser collectivement.

Une chose est sûre : le rapport qualité/prix entre le coût de l'adhésion et les services rendus est tel qu'on aurait tort (vraiment tort !) de ne pas en profiter.

Jean-Paul Leduey
Président du CGARHN

